

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 mai 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 mai 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M.	Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	France Dubé	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer
M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M.	Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Secrétaire
M <sup>me</sup>	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M.	William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M <sup>me</sup>	Lucie Roy	Agente de développement rural, CLD de La Haute-Côte-Nord

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Laurencelle, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### RÉSOLUTION 2012-05-092

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture :
  - 3.1. Séance ordinaire du 17 avril 2012;
  - 3.2. Correction au procès-verbal du 20 mars 2012;
4. Politique nationale sur la ruralité :
  - 4.1. Bilan des activités 2011 – adoption;
  - 4.2. Plan de travail 2012 – adoption;
  - 4.3. Acceptation d'un projet;
5. Entente de développement culturel :
  - 5.1. Bilan 2011 – adoption;
  - 5.2. Recommandation de la Commission de la Culture et des Arts;

6. Aménagement et urbanisme :
  - 6.1. Approbation des règlements n<sup>os</sup> 253-26 et 253-27 de la municipalité de Tadoussac;
7. Développement social :
  - 7.1. Transport collectif et adapté;
  - 7.2. Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS)
8. Agence des forêts privées de la Côte-Nord – offre de service;
9. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 9.1. Adoption du rapport d'activité 2009;
  - 9.2. Adoption du rapport d'activité 2010;
  - 9.3. Adoption du rapport d'activité 2011;
10. Ressources humaines :
  - 10.1. Emploi étudiant – embauche;
  - 10.2. Directeur général – contrat de travail;
11. Nomination de représentants de la MRC au sein d'organismes :
  - 11.1. Table de gestion intégrée des ressources et du territoire;
12. PMVRF 2011-2012 – réaffectation budgétaire;
13. Correspondance;
14. Gestion financière :
  - 14.1. Dépôt du rapport comparatif;
  - 14.2. Dépôt du rapport des déboursés;
  - 14.3. Nomination de deux membres sur le Comité de vérification des déboursés;
  - 14.4. Demandes d'aide financière :
    - 14.4.1. Reconnaissance du Fjord à l'Unesco;
    - 14.4.2. Forum Coop Côte-Nord – offre de partenariat;
    - 14.4.3. Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire – tournoi de golf 101;
15. Affaires nouvelles;
16. Nomination d'un préfet suppléant;
17. Période de questions;
18. Fermeture;

QUE le point 15. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2012-05-093

#### ***Adoption du procès-verbal du 15 mai ajournée au 22 mai 2012***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2012 soit adopté tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2012-05-094

#### ***Pacte rural 2007-2014 – adoption du rapport annuel d'activité 2011***

CONSIDÉRANT la signature, le 28 mars 2007, du Pacte rural 2007-2014, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, à chaque année, compléter un rapport d'activité afin, d'une part, de répondre aux exigences du Pacte rural et, d'autre part, pour que lui soit versée une autre tranche de l'enveloppe financière;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité établi dans le cadre du Pacte rural couvrant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

#### RÉSOLUTION 2012-05-095

##### ***Pacte rural 2007-2014 – adoption du plan de travail 2012-2013***

CONSIDÉRANT la signature, le 28 mars 2007, du Pacte rural 2007-2014, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 4.E du protocole d'entente intervenu entre la MRC La Haute-Côte-Nord et le gouvernement du Québec, la MRC s'engage annuellement à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le Plan de travail actualisé pour l'exercice 2012-2013 ainsi que ses annexes, élaborés dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

#### RÉSOLUTION 2012-05-096

##### ***Pacte rural 2007-2014 – recommandation du Comité interne – acceptation d'un projet***

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet par un promoteur dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité interne a formulé des recommandations en regard de l'analyse effectuée par le Comité interne;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité interne, accepte le projet suivant :

N° projet	Promoteur	Titre	Aide accordée
2012-045	Télévision régionale Haute-Côte-Nord	Modernisation des installations	54 579 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2012-05-097

***Entente de développement culturel 2009-2012 –  
bilan des réalisations 2010-2011 – adoption***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 3.D de l'entente, la MRC doit remettre à la fin de chacun des exercices financiers un bilan concernant l'utilisation des contributions financières consenties et des projets réalisés;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le document intitulé « *Bilan des réalisations 2010-2011* » et ses annexes.

RÉSOLUTION 2012-05-098

***Entente de développement culturel – recommandation  
de la CAC – acceptation d'un projet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consiste à « Favoriser l'accès à la culture »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle et du Programme de soutien au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux exigences de l'Entente de développement culturel et a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture, qui en recommande le soutien financier au Conseil de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant accordé
Soutien culturel	Municipalité de Sacré-Cœur	Animation de foule et apprentissage des arts de la rue, du cirque et de la scène	735,00 \$

RÉSOLUTION 2012-05-099

***Modification à la réglementation d'urbanisme  
de la municipalité de Tadoussac – certificats de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a adopté les règlements n<sup>os</sup> 253-26 et 253-27 aux fins de modifier son règlement de zonage n<sup>o</sup> 253 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par l'aménagiste de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve les règlements n<sup>os</sup> 253-26 et 253-27 tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité de Tadoussac lors d'assemblées régulières tenues le 12 mars 2012 (253-26) et le 10 avril 2012 (253-27);

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### RÉSOLUTION 2012-05-100

### ***Transport collectif, adapté et nolisement d'autocar – plan de transport***

ATTENDU QUE les MRC de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières et Minganie ont accepté de collaborer en 2011 et 2012 à la réalisation d'une première phase d'une étude régionale coordonnée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord sur l'« État de situation en transport collectif et nolisement pour les besoins des Nord-Côtiers et des croisiéristes » qui recommandait à la Côte-Nord de se structurer régionalement dans l'organisation du transport adapté, collectif et pour le nolisement d'autocar;

ATTENDU QUE les MRC de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières et Minganie ont également accepté de collaborer à la réalisation de la deuxième phase de l'étude régionale coordonnée par la CRÉ de la Côte-Nord sur un « Scénario organisationnel et administratif de transport de personnes pour les Nord-Côtiers et les croisiéristes internationaux » qui recommande la mise en place d'une structure régionale de transport coordonnée par la CRÉ avec responsabilité des MRC de mettre en place un service de transport adapté, collectif et de nolisement, et proposait un plan d'action sur cinq ans pour la mise en place de ce service;

ATTENDU QUE la CRÉ et les MRC ont analysé la proposition de plan d'action et qu'elles désirent approfondir une partie de ce plan d'action intitulé « Plan de transport régional et par territoire de MRC » par le biais d'un appel de propositions pour des services externes que la CRÉ souhaite lancer au mois de juin 2012 pour être réalisée à l'automne 2012;

ATTENDU QUE la CRÉ et les MRC souhaitent prendre cette orientation afin de faire évaluer de façon précise le besoin des usagers de toutes les MRC du territoire, les circuits de transport à offrir, les incidences pour l'implantation du service ou encore sur les services actuels, ainsi que la charge financière que l'implantation de ce service coûtera à chacun des intervenants (CRÉ, MRC, municipalités, etc.);

ATTENDU QUE la réalisation de cette évaluation est évaluée à environ de 100 000 \$ et que la CRÉ souhaite utiliser le Volet 2 du Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional pour une partie du financement de cette évaluation;

ATTENDU QUE la CRÉ soumettra une proposition de partage des coûts aux MRC pour la réalisation de ce mandat sur la base d'un engagement de 60 % des coûts assumés par la CRÉ et 40 % par les MRC;

ATTENDU QUE la CRÉ est en attente d'un engagement des MRC à participer au projet régional sur la mise en place du service de transport adapté, collectif et de nolisement d'autocar;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à la double majorité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord confirme à la CRÉ qu'il s'engage à participer au projet régional de détermination de plan de transport collectif, adapté et de nolisement d'autocar;

QU'il confie à la CRÉ la coordination de la réalisation d'un appel de propositions « Plan de transport régional et par territoire de MRC » avec la collaboration des MRC;

QU'il confie à la direction générale la responsabilité de convenir d'un partage des coûts pour la réalisation de l'appel de propositions « Plan de transport régional et par territoire de MRC » avec les autres MRC et la CRÉ;

QU'il confie à la direction générale la responsabilité d'engager une somme de maximale de 10 000 \$ pour la réalisation du « Plan de transport régional et par territoire de MRC ».

Les opinions étant partagées, M. le Préfet demande le vote :

CONSEILLER DE COMTÉ	MUNICIPALITÉ	POPULATION (décret 1287-2011)*	%	VOTE	POUR LA PROPOSITION		CONTRE LA PROPOSITION	
					% Pop.	Vote	% Pop.	Vote
M. Hugues Tremblay	Tadoussac	844	7,30	1			7,30	1
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur	1 962	16,98	1			16,98	1
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes	665	5,76	1	5,76	1		
M <sup>me</sup> France Dubé	Les Escoumins	2 082	18,02	2	18,02	2		
M. Donald Perron	Longue-Rive	1 142	9,88	1	9,88	1		
M. Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer	780	6,75	1	6,75	1		
M <sup>me</sup> Micheline Anctil	Forestville	3 285	28,43	2	28,43	2		
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier	795	6,88	1	6,88	1		
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 555</b>	<b>100,00</b>	<b>10</b>	<b>75,72</b>	<b>8</b>	<b>24,28</b>	<b>2</b>

Suite au résultat du vote, M. le Préfet déclare que la résolution est adoptée à la double majorité.

#### RÉSOLUTION 2012-05-101

### **Agence des forêts privées de la Côte-Nord – coûts de gestion 2012-2013**

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les deux (2) parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'Agence pour l'exercice financier 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013 au montant de 28 229 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

RÉSOLUTION 2012-05-102

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –  
adoption du rapport d'activité 2009***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2009 produits par les services des incendies sur son territoire en avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2009 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2012-05-103

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –  
adoption du rapport d'activité 2010***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2010 produits par les services des incendies sur son territoire en avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Ancil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2010 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2012-05-104

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –  
adoption du rapport d'activité 2011***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire

annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2011 produits par les services des incendies sur son territoire en avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2011 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

#### RÉSOLUTION 2012-05-105

### ***Recrutement de personnel – emploi étudiant – soutien au technicien des terres publiques***

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2011 (résolution 2011-03-048), a confirmé son adhésion à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (baux de villégiature);

ATTENDU QUE la gestion des baux de villégiature ainsi que des sablières et gravières nécessitent l'embauche d'une personne afin de soutenir le technicien des terres publiques lors de la période estivale pour assurer ces responsabilités;

ATTENDU QUE le directeur général a entrepris les démarches nécessaires pour le recrutement d'un étudiant pour le soutien technique des terres publiques et qu'il émet une recommandation au Conseil de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du directeur général, accepte l'embauche de M. Marc-Alexandre Simard au poste de soutien au technicien des terres publiques;

QUE les conditions d'embauche de M. Simard soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2012-05-106

### ***Représentants de la MRC au sein de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) UAF 097-51***

CONSIDÉRANT la mise sur pied des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) pour chacune des unités d'aménagement forestier par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces tables de gestion sont issues de la réforme du régime forestier;

CONSIDÉRANT QUE les TLGIRT ont pour but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;



CONSIDÉRANT QUE les TLGIRT collaboreront avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans l'élaboration des plans tactique et opérationnel d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont invitées à participer aux TLGIRT;

CONSIDÉRANT QU'une très grande partie du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est couverte par l'unité d'aménagement forestier 097-51;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a intérêt à participer à cette table afin d'assurer le suivi et participer à la mise en valeur du milieu forestier sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Kévin Bédard, directeur à l'aménagement du territoire, à titre de représentant de la MRC au sein de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire UAF 097-51;

QUE M. Yves Beaudoin, ingénieur forestier, agisse à titre de représentant substitut;

QUE cette résolution abroge les résolutions n<sup>os</sup> 2010-06-122 et 2011-09-179.

#### RÉSOLUTION 2012-05-107

### ***PMVRMF Volet II – réaffectation budgétaire***

CONSIDÉRANT l'acceptation par la MRC de La Haute-Côte-Nord de la liste des projets financés en 2011-2012 par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (résolution n<sup>o</sup> 2011-08-150);

CONSIDÉRANT QU'un de ces projets n'est pas encore débuté à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie le promoteur et la MRC stipule que les travaux doivent être terminés au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE d'autres promoteurs ont manifesté le souhait d'obtenir des sommes additionnelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la liste des projets 2011-2012 afin de tenir compte des sommes ainsi dégagées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité multiressource a été consulté et que ce dernier recommande l'acceptation de la nouvelle répartition présentée ci-dessous;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC modifie, par la présente, la résolution n<sup>o</sup> 2011-08-150 et entérine la recommandation du Comité multiressource telle que ci-après présentée :

#### **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II – ANNÉE 2011-2012 – RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE**

N <sup>o</sup> projet	Promoteur	Titre de projet	Aide financière maximale accordée	Localité
097-950-1127	Club chasse et pêche Paradis Sauvage	Réfection des chemins d'accès principaux	ANNULÉ (20 000,00\$)	Municipalité de Portneuf-sur-Mer
097-950-1115	Gestion chemin Portneuf	Réfection des chemins d'accès principaux	17 866,00 \$	Municipalité de Portneuf-sur-Mer

N <sup>o</sup> projet	Promoteur	Titre de projet	Aide financière maximale accordée	Localité
097-950-1108	Conseil 1 <sup>re</sup> nation des innus Essipit	Remplacement de structures permanentes pour chemin donnant accès au TNO Lac-au-Brochet	2 134,00 \$	TNO Lac-au-Brochet

QU'il soit inscrit en marge de la résolution n<sup>o</sup> 2011-08-150 que celle-ci est modifiée par la présente.

## CORRESPONDANCE

### INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1. **M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**  
*Semaine de la municipalité 2012 qui aura lieu du 3 au 9 juin.*
2. **M. Gérard Marinovich, président du conseil et chef de la direction, La Mutuelle des Municipalités du Québec**  
*Transmission d'un exemplaire du 8<sup>e</sup> rapport annuel.*
3. **M. Robert Allie, directeur, Office des personnes handicapées**  
*Semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 juin prochain.*
4. **M. Claude Ouellet et M<sup>me</sup> Léna St-Pierre, Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord**  
*Invitation au Forum Coop Côte-Nord qui se tiendra les 26 et 27 mai prochain à Baie-Comeau.*
5. **M. Gaétan Garon, président-directeur général, Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord**  
*Transmission d'une invitation du ministre Yves Bolduc à soumettre, par résolution, une ou des candidatures au conseil d'administration des agences de la santé et des services sociaux.*

### DEMANDES D'APPUI

6. **M. Bernard Généreux, président, Fédération Québécoise des Municipalités**  
*Demande d'appui afin que le projet de loi n<sup>o</sup> 14 soit adopté rapidement.*
7. **M. Michel Gadbois, vice-président principal, Association canadienne des dépanneurs en alimentation**  
*Demande d'appui en faveur du 1<sup>er</sup> consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande.*
8. **M<sup>me</sup> Line Ross, directrice générale, MRC de Matane**  
*Copie d'une résolution demandant au gouvernement du Québec le soutien au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel.*

***Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable – appui à la FQM***

CONSIDÉRANT QUE, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à M<sup>me</sup> Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

RÉSOLUTION 2012-05-109

**Sécurité incendie – demande de soutien au recrutement  
et à la formation des pompiers à temps partiel –  
appui à la MRC Matane**

CONSIDÉRANT la résolution n° 148-02-12 adoptée par la MRC de Matane concernant une demande de soutien au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le Premier ministre du Québec, le Ministre de la Sécurité publique, la Ministre du Travail, la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que le Ministre responsable de la région de la Côte-Nord qu'il appuie la résolution n° 148-02-12 adoptée par la MRC de Matane pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 2012-05-110

**Rapport des déboursés effectués – approbation**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5752	Chèque annulé	(304,68) \$
6022	SRV - collecte des matières recyclables 15 <sup>e</sup> vers.	71 950,70 \$
6023	Alimentation Tremblay Laurencelle - service de traiteur et fournitures (eau, lait, etc.)	305,04 \$
6024	Service téléphonique	622,51 \$
6025	C.S. Estuaire - inscription formation Office 2007	50,00 \$
6026	Garage Jeannine Boulianne - location voiture	204,94 \$
6027	Compte de dépenses 6020	165,85 \$
6028	Compte de dépenses 5980	227,86 \$
6029	Compte de dépenses 5997	48,96 \$
6030	Compte de dépenses 6019	85,86 \$
6031	Résolution 2012-04-088	200,00 \$
6032	Résolution 2012-04-089	675,00 \$
6033	RGMRM - enfouissement et redevances février et mars 2012	72 675,16 \$
6034	Transport des matières recyclables	8 220,80 \$
6035	Fonds d'information foncière - enreg, préavis V/taxes	178,00 \$
6036	Réclamation 3674	531,61 \$
6037	Réclamation 3673	403,29 \$
6038	Réclamation 3679	267,61 \$
6039	Réclamation 3675	320,61 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6040	Réclamation 3677	229,45 \$
6041	Réclamation 3678	1 031,31 \$
6042	Réclamation 3676	284,57 \$
6043	Réclamation 3680	435,15 \$
6044	Réclamation 3681	424,49 \$
6045	Chèque annulé	0,00 \$
6046	RREMQ avril 2012	6 577,56 \$
6047	Réer Fondation avril 2012	981,60 \$
6048	Cotisation syndicales avril 2012	481,72 \$
6049	Éditions Yvon Blais - abonnement publication	323,04 \$
6050	Municipalité Portneuf-sur-Mer - V/taxes - retrait dossier avant vente	4 196,34 \$
6051	Municipalité Longue-Rive - V/taxes - retrait dossier avant vente	3 099,23 \$
6052	C.S. Estuaire - V/taxes - retrait dossiers avant vente	159,44 \$
6053	Compte de dépenses 5704	259,42 \$
6054	Compte de dépenses 5915	136,58 \$
6055	Compte de dépenses 6033	1 420,67 \$
6056	Compte de dépenses 6039	1 722,92 \$
6057	Compte de dépenses 6018	30,74 \$
6058	CLD - aide financière CDD agent de développement social 1 <sup>er</sup> vers.	25 000,00 \$
6059	Municipalité Tadoussac - aide financière CDD agent de développement économique croisières internationales 1 <sup>er</sup> versement	20 000,00 \$
6060	Programme RVI - dossier F-8002543 - paiement travaux	8 811,90 \$
6061	D.A.S. provinciales avril 2012	15 135,66 \$
6062	D.A.S. fédérales avril 2012	6 312,19 \$
6063	OÉAQ - inscriptions formation insp. évaluation foncière	724,34 \$
6064	Fonds d'information foncière - mutations	84,00 \$
6065	Assurance collective mai 2012	3 626,17 \$
6066	Surveillance déchetterie Bergeronnes du 14 avril au 6 mai 2012 + alloc. cellulaire	710,00 \$
6067	Compte de dépenses 6036	174,01 \$
6068	Compte de dépenses 6039	36,00 \$
6069	Compte de dépenses 6040	573,51 \$
6070	Compte de dépenses 5982	84,54 \$
6071	Compte de dépenses 6021	46,12 \$
6072	Compte de dépenses 6035	61,48 \$
6073	Corporate Express - papeterie	347,14 \$
6074	Équipements GMM - entente photocopieurs	259,17 \$
6075	FOM - messagerie mars 2012	10,17 \$
6076	Groupe CCL - fournitures	98,05 \$
6077	Groupe Conseil TDA - honoraires professionnels	1 276,21 \$
6078	Imprimerie Gagnon - impression formulaires baux	773,27 \$
6079	Services Info-Comm - soutien technique	302,96 \$
6080	Transport des matières recyclables	1 000,00 \$
6081	Chèque annulé	0,00 \$
6082	Compte de dépenses 5833	18,00 \$
6083	Compte de dépenses 6042	36,00 \$
6084	Programme RVI - dossier F-7075403 - paiement travaux	8 497,42 \$
6085	Éditions Yvon Blais - abonnement publication	92,30 \$
6086	Fleuriste Escoumins - semaine secrétaires	95,96 \$
6087	Compte de dépenses 6006	92,49 \$
6088	L'immobilière - honoraires professionnels avril et mai 2012	12 455,60 \$
6089	Journal HCN - avis publics V/taxes	989,94 \$
6090	Phoenix services environnement - collecte	189,71 \$
6091	Raymond Chabot Grant Thornton - étude GMR	13 682,03 \$
6092	Exploitation centre transbo PSM avril 2012	7 768,50 \$
6093	Rénovations JMBR inc. - fournitures	13,75 \$
6094	SOPFEU - cotisation spéciale 2012 n° 1	1 586,36 \$
6095	Programme RVI - dossier F-7075403 - paiement travaux	55,82 \$
6096	Programme LAAA - dossier L-2026511 - paiement travaux	1 750,00 \$
6097	Compte de dépenses 6038	55,12 \$
6098	PMVRMF Volet II 2011-2012 - 097-950-1126 - 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> versements	24 894,00 \$
➔	Électricité	1 949,71 \$
➔	Paies et réer (du 18 avril au 9 mai 2012)	39 338,86 \$
<b>Total :</b>		<b>377 631,81 \$</b>

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

### RÉSOLUTION 2012-05-111

#### ***Comité de vérification des déboursés***

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes représentant les municipalités des Bergeronnes et Tadoussac soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités de Longue-Rive et Les Escoumins dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

### RÉSOLUTION 2012-05-112

#### ***Comité Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial – demande de financement***

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord manifeste de l'intérêt aux travaux du Comité Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a pour mandat d'obtenir des appuis auprès de MRC, municipalités, organismes environnementaux, groupes, entreprises ou associations afin de promouvoir l'inscription du Fjord-du-Saguenay sur la liste indicative canadienne de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime du Comité est la reconnaissance du Fjord-du-Saguenay au patrimoine mondial de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE pour progresser dans son mandat et atteindre ses objectifs menant vers l'ouverture anticipée de la liste indicative canadienne en 2014, le Comité doit pouvoir compter sur un budget de fonctionnement d'environ 60 000 \$ sur deux (2) ans (années 2012 et 2013);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial demande à la MRC de La Haute-Côte-Nord une contribution financière de 3 000 \$, soit 1 500 \$ en 2012 et 1500 \$ en 2013;

CONSIDÉRANT QUE des organismes, tels les MRC, CLD et ATR du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord de même que Promotion Saguenay, seront également sollicités pour compléter le financement;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de verser au Comité Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial une contribution financière de 3 000 \$, qui sera versée sur une période de deux ans, soit 1 500 \$ en 2012 et 1 500 \$ en 2013, pour le projet visant la promotion et la recherche d'appuis en vue de l'inscription du Fjord-du-Saguenay sur la liste indicative canadienne de Parcs Canada dont l'ouverture est prévue en 2014.

#### RÉSOLUTION 2012-05-113

#### ***Forum Coop Côte-Nord – offre de partenariat***

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord coordonne pour le premier Forum Coop Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC d'être partenaire de l'événement;

CONSIDÉRANT l'importance du mouvement coopératif sur La Haute-Côte-Nord;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC accepte de participer au premier Forum Coop Côte-Nord par une contribution financière d'un montant de 500 \$.

#### RÉSOLUTION 2012-05-114

#### ***Nomination du préfet suppléant***

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du mois de mai 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville, soit et est par les présentes nommée préfète suppléante de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2012.

M<sup>me</sup> Anctil accepte sa nomination.

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ***

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-05-115

***Ajournement de la séance***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit ajournée au mardi 22 mai 2012 à 13 h 15 et que les sujets qui y seront traités soient les suivants :

- 7.2 Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);
- 10.2 Directeur général – contrat de travail.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Pierre Laurencelle  
Préfet

---

William Lebel  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



Vraie copie donnée aux Escoumins  
ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2012

---

William Lebel, directeur général  
et secrétaire-trésorier